

Fiche signalétique

SIMDUT	TMD Routier/Ferroviaire

Danger sur la santé	1
Risque d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personelle	E

Cette fiche signalétique est fournie à titre informatif seulement. Ce produit n'est pas règlementé par le SIMDUT. Ce produit est règlementé par le RPCCC. Emballé comme étant un produit de consomation.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : **FUSION**

Code : 29-92530

Date d'édition (jj/mm/aaaa) : **02/05/2011.**

Utilisations : Produits de consommation: Produit pour le traitement d'eau de piscine ou spa

Fournisseur : Fournie à :
Beachcomber Hot Tubs Plus Inc
13245, Comber bay
Surrey, BC, Canada

Manufacturier : fabriqué pour:
Beachcomber Hot Tubs Plus Inc
13245, Comber Way
Surrey, BC, Canada

En cas d'urgence : **Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)**

2. Identification des dangers

Les dangers potentiels décrits dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier et les mesures de sécurité appropriées sont observées.

État physique : Solide. [Poudre Granuleuse]

Odeur : Non disponible.

Vue d'ensemble des urgences : **ATTENTION!**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Légèrement irritant aux yeux, à la peau et au système respiratoire. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

Yeux : Légèrement irritant pour les yeux.

Voir Information toxicologique (section 11)pour plus de détails.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
acide borique	10043-35-3	60 - 100
peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	10 - 30
hydrogénosulfate de sodium	7681-38-1	5 - 10
sodium (tétraborate, pentahydraté)	12179-04-3	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	**Nom de la liste**	**ppm**	**mg/m³**	**Autre**	**ppm**	**mg/m³**	**Autre**	**ppm**	**mg/m³**	**Autre**	**Notations**
acide borique	US ACGIH 1/2009	-	2	-	-	6	-	-	-	-	
	BC 9/2009	-	2	-	-	6	-	-	-	-	[a]
	ON 8/2008	-	2	-	-	6	-	-	-	-	[b]
peroxodisulfate de dipotassium	US ACGIH 1/2009	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	[3]
peroxodisulfate de dipotassium, as persulfate	BC 9/2009	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	
peroxodisulfate de dipotassium	ON 8/2008	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	
sodium (tétraborate, pentahydraté)	US ACGIH 1/2009	-	2	-	-	6	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	1	-	3	-	-	-	-	-	[3]
	BC 9/2009	-	2	-	-	6	-	-	-	-	[a]
	ON 8/2008	-	2	-	-	6	-	-	-	-	[b]

[3]Sensibilisation cutanée
Forme: [a]Inhalable [b]The notation "inhalable" following the name of an agent in this Schedule means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) particle size-selective criteria; and (b) has the cut point of 100 microns at 50 per cent collective efficiency

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: masque anti-particulaire jetable

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. <1 heures (temps de protection): gants étanches et résistants aux produits chimiques

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé: Lunettes de sécurité

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) :



9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide. [Poudre Granuleuse]	**Formule moléculaire**	: Non applicable.	**Limites d'inflammablité**	: Non disponible.
Couleur	: Blanc.	**Poids moléculaire**	: Non applicable.	**Vitesse de combustion**	: Non disponible.
Odeur	: Non disponible.	**Pression de vapeur**	: Non disponible.	**Durée de combustion**	: Non disponible.
Densité relative	: 0.937	**Densité de vapeur**	: Non disponible.	**Température critique**	: Non disponible.
pH	: 2.55 [Conc. (% poids / poids): 1%]	**Volatilité**	: Non disponible.	**Température d'auto-inflammation**	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.	**Vitesse d'évaporation**	: Non disponible.	**Point d'éclair**	: Non disponible.
Seuil de l'odeur	: Non disponible.	**Ionicité (dans l'eau)**	: Non disponible.	**Propriétés de dispersibilité**	: Non disponible.
Solubilité	: Non disponible.				

Point de fusion/congélation : Non disponible.

Point d'ébullition/condensation : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.
Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Les symptômes, dangers et situations décrites dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier, les mesures de sécurité adéquates et les limites d'exposition professionnelles sont suivies correctement

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques :
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : muqueuses.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
Ingestion : Aucune donnée spécifique.
Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmoiement
rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition :
Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition

11. Informations toxicologiques

acide borique	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2660 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
peroxodisulfate de dipotassium	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	42.9 mg/L	1 heures
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	10725 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	802 mg/kg	-
hydrogénosulfate de sodium	DL50 Orale	Rat	2490 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2800 mg/kg	-
sodium (tétraborate, pentahydraté)	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	>5 mg/L	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3800 mg/kg	-

Cancérogénicité Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
acide borique	A4	-	-	-	-	-
hydrogénosulfate de sodium	-	3	-	-	-	Aucune.
sodium (tétraborate, pentahydraté)	A4	-	-	-	-	-

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Exposition	Espèces
acide borique	-	Aiguë CL50 89.07 mg/L Eau de mer	48 heures	Crustacés - Opossum shrimp - Americamysis bahia - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - <24 heures
	-	Aiguë CL50 133 mg/L	48 heures	Daphnie - daphnie
	-	Aiguë CL50 46 mg/L	72 heures	Poisson - Poisson rouge
	-	Aiguë CL50 50 à 100 ppm Eau douce	96 heures	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss
peroxodisulfate de dipotassium	-	Aiguë CL50 1175000 ug/L	48 heures	Crustacés - Cyclopoid copepod - Cyclops strenuus
	-	Aiguë CL50 92000 ug/L	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna
hydrogénosulfate de sodium	-	Aiguë CE50 190 mg/L	48 heures	Daphnie - Daphnia magna

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.
Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations sur le produit

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.

Date d'impression (jj/mm/aaaa) : 02/05/2011.
Date d'édition (jj/mm/aaaa) : **02/05/2011.**
Date de publication précédente (jj/mm/aaaa) : Aucune validation antérieure.
Version : 0.01

Fiche Signalétique préparée par:
Département Assurance Qualité et Documentation
fabriqué pour:
Beachcomber Hot Tubs Plus Inc
13245, Comber Way
Surrey, BC, Canada

Note: Les fiches signalétiques sont valides pour une période de 3 ans après la date d'édition

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

L'utilisation de ce produit doit être effectuée avec prudence puisqu'il comporte des risques et dangers inhérents pour les personnes et biens, lesquels sont détaillés de façon non limitative dans la présente fiche signalétique. Afin de réduire les risques et dangers inhérents que comporte ce produit il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer au mode d'emploi et à l'ensemble des instructions prévues à la fiche signalétique du présent produit. Le fabricant, les distributeurs et les fournisseurs de ce produit s'exonèrent de toute responsabilité pour tout préjudice ou dommage, quel qu'en soit la nature, découlant de l'utilisation de ce produit qui ne serait pas conforme au mode d'emploi ou à la totalité des instructions prévues à la présente fiche signalétique ou encore découlant d'une utilisation imprudente du présent produit.

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)